

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF316

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 9

Après l'alinéa 30, insérer l'alinéa suivant :

« AA. - Au 5 du G du I, le mot : « octobre » est remplacé par le mot : « septembre ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à avancer d'un mois, au 1^{er} septembre 2018, l'entrée en vigueur de l'obligation de secret professionnel pesant sur les collecteurs dans le cadre du prélèvement à la source, ainsi que, par cohérence, celle des sanctions prévues en cas de violation de cette obligation.